

franc jeu

UNE PUBLICATION OFFICIELLE DE L'AGENCE MONDIALE ANTIDOPAGE

NUMÉRO 3 - 2005

Harmonisation

Comment le monde du sport et les gouvernements synchronisent leurs efforts pour mener une lutte globale contre le dopage.



franc jeu

UNE PUBLICATION OFFICIELLE DE L'AGENCE MONDIALE ANTIDOPAGE

CONTACT:

AGENCE MONDIALE ANTIDOPAGE

COURRIEL: info@wada-ama.org
INTERNET: www.wada-ama.org

BUREAU PRINCIPAL

800 PLACE VICTORIA – SUITE 1700
CASE POSTALE 120
MONTRÉAL, QC
CANADA H4Z 1B7
TÉL: +1.514.904.9232
FAX: +1.514.904.8650

BUREAU RÉGIONAL AFRICAÏN

PROTEA ASSURANCE BUILDING
8E ÉTAGE
GREENMARKET SQUARE
LE CAP
8001 AFRIQUE DU SUD
TÉL: +27.21.483.9790
FAX: +27.21.483.9791

BUREAU RÉGIONAL ASIE/OCÉANIE

C/O JAPAN INSTITUTE OF SPORTS SCIENCES
3-15-1 NISHIGAOKA, KITA-KU
TOKYO
115-0056 JAPON
TÉL: +81.3.5963.4321
FAX: +81.3.5963.4320

BUREAU RÉGIONAL EUROPÉEN

AVENUE DU TRIBUNAL-FÉDÉRAL 34
1005 LAUSANNE
SUISSE
TÉL: +41 21 343 43 40
FAX: +41 21 343 43 41

BUREAU RÉGIONAL D'AMÉRIQUE LATINE

CENTRE MONDIAL DU COMMERCE DE MONTEVIDEO
TOUR II
UNITÉ 712 - 18^e ÉTAGE
CALLE LUIS A DE HERRERA 1248
MONTEVIDEO, URUGUAY

ÉDITRICE

ELIZABETH HUNTER

CONTRIBUTEURS

FRÉDÉRIC DONZÉ
STACY SPLETZER
NIRVA MILORD

TRADUCTIONS

FRÉDÉRIC DONZÉ

PHOTOS

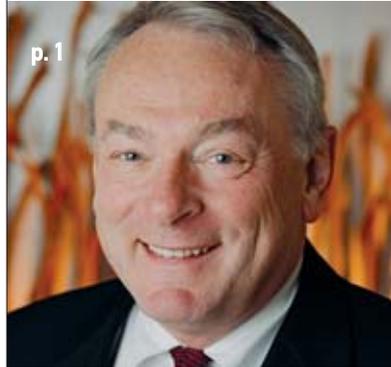
STACY SPLETZER (AMA)
GETTY IMAGES
F.SCOTT GRANT/SYNCHRO CANADA
UNESCO/ANDREW WHEELER

DESIGN:

COMMUNICATIONS ANTHONY PHILBIN, MONTREAL

Toutes les informations publiées dans ce numéro étaient exactes au moment de l'impression. Les articles publiés dans ce numéro, et les opinions exprimées par les auteurs, athlètes et experts, ne reflètent pas nécessairement les opinions de l'Agence mondiale antidopage.

La reproduction des articles de "franc jeu" est encouragée. Pour toute autorisation, veuillez envoyer une demande écrite au Département de la communication de l'AMA (media@wada-ama.org). Le magazine "franc jeu" doit être crédité dans toute reproduction.



p. 1



p. 2-10

Éditorial de R.W. Pound: Un bon rappel

Richard Pound se penche sur le cadre fondamental adopté par les partenaires il y a quelques années pour affronter le dopage, et répète l'importance des partenariats et des instruments qui sont mis en place pour atteindre cet objectif commun.

Page 1

En couverture: Harmonisation

Une vue d'ensemble des motifs et des programmes qui ont aidé le monde du sport et les gouvernements à intensifier leurs efforts pour lutter ensemble contre le dopage dans le sport.

Page 2

Les mécanismes de l'harmonisation

Un résumé de certains des mécanismes utilisés aujourd'hui pour contribuer à l'harmonisation des efforts antidopage dans le monde.

Pages 3-4 et 7-8





**Tableau:
Le Programme mondial antidopage**

Un regard sur les trois niveaux du Programme mondial antidopage: le Code mondial antidopage, les Standards internationaux et les modèles de bonnes pratiques.

Page 5

**Harmonisation:
Une Convention historique**

La Conférence générale de l'UNESCO a adopté la Convention internationale contre le dopage à l'unanimité.

Page 10

**Profil de sportif:
Sarah Ulmer**

La championne olympique de cyclisme, également membre du Comité des sportifs de l'AMA, veut sensibiliser les jeunes sportifs aux dangers du dopage.

Page 13

**Portrait de département de l'AMA:
Standards et Harmonisation**

Présentation des membres du département et de leurs responsabilités respectives.

Page 9

Campagne USADA/USOC

L'Agence antidopage et le Comité olympique des États-Unis lancent une campagne antidopage mettant en scène dix participants américains aux Jeux de Turin.

Page 11

Nouvelles de l'AMA **Pg**

Site Internet et Quiz	15
Jeux nationaux chinois	15
DVD sur les contrôles.....	15
Liste 2006 et Guide	16
Nouveaux directeurs	16
Recherche scientifique.....	16
Calendrier	17



Un bon rappel

Harmonisation. Le thème de ce numéro de Franc Jeu est un rappel important des raisons pour lesquelles le monde a emprunté cette voie il y a plusieurs années, ainsi que des règlements et mesures adoptés en collaboration en vue de cet objectif commun. Nous espérons également, dans ce numéro, aider les lecteurs moins familiers de la lutte contre le dopage à mieux comprendre comment les nombreuses pièces s'assemblent.

Au fil des pages suivantes, nous voulons montrer comment le Code mondial antidopage et les Standards internationaux qui y sont associés, couplés aux efforts combinés de l'AMA, des gouvernements et du Mouvement sportif, forment un réseau intriqué visant à protéger le droit fondamental des sportifs de concourir dans un environnement sans dopage, à attraper les tricheurs et à promouvoir la santé, l'équité et l'égalité entre les sportifs du monde entier.

L'harmonisation est le cheval de bataille de l'AMA depuis sa création en 1999. Il ne s'agit pas là d'une idée sortie de nulle part, ni d'une entreprise solitaire, mais au contraire d'un processus créatif, orienté vers la recherche de solutions, impliquant de vastes consultations parmi les partenaires, et le développement de plans et stratégies destinés à répondre au mieux aux besoins et soucis communs.

C'est cette philosophie qui a été à la base de la création du Code mondial antidopage – document résultant d'un processus de consultation sans précédent étendu sur trois ans. C'est également cet esprit qui anime la préparation de la Liste des substances et méthodes interdites, mise à jour chaque année au terme d'un vaste processus d'analyse scientifique et de consultation. C'est, enfin, cette volonté d'harmonisation qui guide le développement de règles modèles, rédigées en collaboration avec des partenaires et constamment mises à jour, pour aider les organisations antidopage à les appliquer au mieux dans leurs opérations quotidiennes.

L'illustration la plus récente et la plus spectaculaire de cette résolution collective du problème est l'adoption de la Convention internationale contre le dopage dans le sport. Ce traité permet aujourd'hui aux gouvernements d'aligner leur législation nationale avec le Code, harmonisant ainsi les législations nationales et sportives dans le cadre de la lutte contre le dopage dans le sport. Sous l'égide de l'UNESCO, la préparation de la Convention a impliqué plus de 95 pays, des groupes d'experts (y compris des représentants de l'AMA) et une vaste consultation intergouvernementale, aboutissant à une adoption unanime par la Conférence générale de l'UNESCO le 19 octobre.

Il est important de comprendre la signification du rôle des gouvernements dans l'équation antidopage à la lumière de plusieurs événements récents. De réels progrès – et les inculpations et les condamnations dans le cadre de l'affaire BALCO l'ont bien montré – sont réalisés quand les «facilitateurs», ou les personnes encourageant le dopage, sont également punis, qu'il s'agisse de médecins, d'entraîneurs, de fournisseurs, d'agents ou de «chimistes».

Voyez également l'impact de l'action du Congrès des États-Unis sur les ligues professionnelles américaines! La prise de conscience et le débat publics ont peut-être été les seuls effets spectaculaires immédiatement visibles des auditions menées par le Congrès. Mais, avec le temps et sous la pression persistante, voire à la suite de l'adoption possible d'une nouvelle loi, de vraies réformes pourraient intervenir dans les politiques antidopage lacunaires des grandes ligues.

Dans d'autres domaines, l'AMA travaille avec les gouvernements et le monde du sport pour resserrer les mailles du filet et créer un véritable réseau antidopage mondial. Grâce à l'ouverture de notre bureau régional d'Amérique latine à Montevideo (Uruguay), de nombreuses

activités antidopage pourront être menées en partenariat, à commencer par des programmes d'éducation. De même, le programme de développement antidopage de l'AMA vise à créer des organisations régionales antidopage servant les besoins de différentes régions, afin que les sportifs soient sujets aux mêmes protocoles et procédures antidopage dans le monde entier, quels que soient leur sport, leur nationalité et le pays où ils se trouvent.

Nous voyons également en ADAMS une solution innovatrice et efficace allant dans le sens de l'harmonisation, puisque ce système technologique permettra de connecter tous les membres du réseau antidopage. Sans oublier les nombreux programmes de recherche et autres symposiums organisés par l'AMA et ses divers partenaires, destinés par exemple à faire face à de nouvelles menaces potentielles telles que le dopage génétique.

En somme, des progrès importants ont été réalisés au cours des dernières années dans le sens d'une harmonisation globale de l'antidopage.

Mais n'oublions pas une chose: le dopage est rarement, très rarement accidentel. La plupart des activités de dopage sont soigneusement et délibérément planifiées et menées, souvent avec l'assistance d'autres personnes – médecins, scientifiques, entraîneurs, producteurs – qui savent parfaitement que ce qu'elles font là est non seulement contraire à leur responsabilité professionnelle, morale et éthique, mais met également en danger la santé des sportifs impliqués.

Tous les sportifs propres veulent que leurs compétitions soient exemptes de dopage. Ils nous font confiance dans notre mission. Ne perdons donc pas de vue notre objectif avant de l'avoir atteint. ■

Travailler ensemble

Les grandes victoires se préparent en équipe, et la lutte contre le dopage est un exemple remarquable de la manière dont les gouvernements et le monde du sport collaborent pour créer un terrain de jeu équitable. Franc Jeu se penche sur la structure et les programmes qui rendent cette quête possible— les dessous de l'harmonisation.

Les soucis globaux liés à la santé des sportifs et à l'équité dans le sport étaient suffisamment graves pour amener le Mouvement sportif et les gouvernements à se réunir en 1999 et à développer ensemble une approche uniforme pour lutter contre le dopage. Il a été convenu à l'époque, et reconfirmé régulièrement

depuis, que l'harmonisation et la coordination des activités antidopage par tous les partenaires était la seule manière de protéger la santé des sportifs et de sauvegarder les valeurs du sport.

Dans un monde sans programme antidopage harmonisé, les problèmes

sont nombreux. Sans harmonisation, il est difficile d'obtenir des connaissances spécifiques à propos des substances et des procédures utilisées et de leur degré d'utilisation. Sans harmonisation, les ressources financières nécessaires à la recherche et aux contrôles du dopage, notamment hors compétition, restent



limitées. Dans certains cas, la course à la performance peut ne pas faire l'objet de contrôles assez stricts. De même, l'utilisation clandestine de substances et de méthodes illicites peut proliférer plus facilement, sans donner lieu à des sanctions sévères. Dans un monde sans harmonisation, certaines organisations peuvent plus facilement participer au dopage ou approuver tacitement son usage. Et la

perception qu'un résultat de contrôle positif constitue un «échec» ou un embarras pour le sport en question peut se faire jour plus facilement, voire influencer certaines décisions.

Ces éléments ont joué un rôle déterminant dans la création de l'Agence mondiale antidopage (AMA) et du Code mondial antidopage. Jusqu'alors, la lutte contre le dopage

était principalement de la responsabilité des organisations sportives elles-mêmes, et la perception de cette lutte—corroborée par des définitions, règles et sanctions disparates—était parfois mitigée. Les efforts, bien intentionnés, ne parvenaient pas à résoudre un problème exigeant une coordination et une harmonisation.

L'HARMONISATION PAR LA SCIENCE

Le Code mondial antidopage est destiné à harmoniser les règles dans tous les sports et dans tous les pays, et une partie importante de cet objectif est liée à l'harmonisation de la Liste des substances et méthodes interdites, des autorisations d'usage à des fins thérapeutiques et du travail des laboratoires.

Depuis 2004, l'AMA a ainsi pris le relais du Comité international olympique pour assumer la responsabilité de l'élaboration et des mises à jour de la Liste annuelle des substances et méthodes interdites. La Liste est une pierre angulaire du Code mondial antidopage et l'un des quatre Standards internationaux que les signataires du Code doivent adopter. Elle fait l'objet d'un vaste processus de consultation auprès des partenaires de l'AMA, et identifie les substances et méthodes interdites en et hors compétition, de même que dans des sports spécifiques.

L'utilisation d'une substance interdite par un sportif pour des raisons médicales peut cependant faire l'objet d'une exemption par le biais d'une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT). La procédure à suivre pour obtenir une AUT a beaucoup varié au fil des années selon les sports. Certaines fédérations disposaient d'un système par le biais duquel les athlètes pouvaient demander une AUT, d'autres non. Aujourd'hui, avec le Code, l'AMA a mis en place un Standard international pour les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques. Celui-ci stipule que toutes les Fédérations internationales (FI) et organisations nationales antidopage (ONAD) doivent désormais avoir un processus en place qui permette aux sportifs de demander une AUT sur

la base d'un dossier médical documenté. L'AMA supervise ce processus et peut, de sa propre initiative ou sur demande d'un sportif, revoir l'autorisation ou le refus d'une AUT par une FI ou une ONAD.

Un travail d'harmonisation important est également mené par l'Agence au niveau des laboratoires, via le Standard international pour les laboratoires, mais aussi des documents techniques visant à harmoniser les procédures et critères d'analyse et le rendu des résultats d'analyse. L'AMA est en outre responsable depuis 2004 de contrôler les compétences des laboratoires antidopage dans le monde, de les accréditer et de les ré-accréditer chaque année.

Le tournant est survenu en 1998, quand la police a découvert un nombre important de produits dopants lors du Tour de France cycliste. Ces événements ont amené les gouvernements et le Mouvement sportif à unir leurs efforts dans la lutte contre le dopage d'une manière organisée et coordonnée, et à tenir la première Conférence mondiale sur le dopage dans le sport, en février

1999. La Conférence de Lausanne a mené à son tour à la création de l'AMA, une agence internationale indépendante chargée de coordonner les efforts dans la lutte contre le dopage. L'une des premières missions assignées à l'AMA a été de collaborer avec ses partenaires du monde du sport et des gouvernements pour préparer un document de consensus constituant la base de la lutte contre

le dopage dans tous les sports et tous les pays. Ce processus a abouti à l'approbation unanime du Code mondial antidopage par les parties prenantes lors de la deuxième Conférence mondiale sur le dopage, en mars 2003 à Copenhague (Danemark).

L'une des plus grandes réalisations de la lutte contre le dopage à ce jour a sans conteste été l'adoption et la mise

Suite en page 7

L'HARMONISATION PAR LA TECHNOLOGIE:

Conformément au Code mondial antidopage, l'AMA a l'obligation de coordonner les activités antidopage et de fournir un mécanisme à ses partenaires pour les aider dans leur mise en place du Code. ADAMS (acronyme pour «Système d'administration et de gestion antidopage» en anglais) a été développé dans cette idée. Il s'agit d'un système de gestion antidopage et d'une banque de données basés sur Internet coordonnant les activités antidopage dans le monde conformément au Code.

«C'est un pas en avant important dans les efforts menés au niveau global pour débarrasser le sport du dopage», se félicite le directeur général de l'AMA, David Howman. «ADAMS simplifie le processus pour tout le monde. Il aide toutes les parties prenantes à être encore plus efficaces dans leur mission d'attraper les tricheurs et d'offrir un terrain de jeu équitable aux sportifs propres partout dans le monde.»

Grâce à la mise en place d'ADAMS, toutes les parties impliquées dans des activités antidopage peuvent désormais coordonner les informations au sein d'un système sécuritaire. Ces acteurs comprennent notamment les sportifs fournissant des informations sur leur localisation, les organisations antidopage (OAD) organisant les contrôles et gérant les résultats, et les laboratoires rapportant des résultats d'analyses.

Les quatre modules composant ADAMS constituent des éléments clés de la lutte contre le dopage:

- Informations sur la localisation des sportifs: Les partenaires peuvent y partager des informations sur la localisation des sportifs, cruciales pour maximiser l'effet de surprise et l'efficacité des contrôles antidopage sans préavis. Grâce à ce module, les sportifs peuvent également mettre à jour leurs informations en ligne, où qu'ils se trouvent dans le monde.
- Plateforme de contrôle du dopage: Les organisations antidopage peuvent utiliser ADAMS pour gérer un groupe cible de sportifs soumis aux contrôles et les résultats de contrôles, y compris les procédures d'auditions, de sanctions et d'appels.
- Gestion des autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT): Les organisations antidopage et les sportifs peuvent gérer les demandes d'AUT en ligne, ainsi que les notifications des parties impliquées dans le processus. Ce module permet aussi de rattacher des AUT valides à des résultats d'analyse anormaux.
- Centre d'information: Pour permettre de coordonner les activités antidopage, toutes les données sont stockées et protégées. Ces données comprennent notamment les résultats de laboratoire, les informations sur

les AUT et les violations de règles antidopage. Cette plateforme permet de partager des informations entre les organisations concernées et de garantir que les activités antidopage soient menées de façon transparente et efficace.

ADAMS a été mis en ligne au milieu de l'année 2005 pour une phase pilote. Le système a depuis été présenté à 30 organisations antidopage et 10 laboratoires antidopage, qui ont été formés à son utilisation.

«Le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) a officiellement mis en place ADAMS dans son programme antidopage en octobre», explique Jeremy Luke, gestionnaire général du programme antidopage du CCES. «Nous commençons déjà à remarquer les avantages d'ADAMS. Le système nous a permis d'augmenter notre efficacité et de rationaliser l'utilisation de nos ressources, ceci dans le cadre d'un environnement en ligne sécuritaire. La mise en place s'est déroulée en douceur, et les réactions que nous recevons des sportifs et des administrateurs du sport canadiens sont positives.»

Au cours des prochains mois, davantage de partenaires seront formés à l'utilisation d'ADAMS. L'objectif est que 85 organisations antidopage et tous les laboratoires antidopage soient en ligne en 2006.

L'harmonisation par le Programme mondial antidopage

L'harmonisation dans la lutte contre le dopage dans le sport se fait par l'adhésion des partenaires au Programme mondial antidopage.

Le Programme mondial est composé de trois niveaux: le Code mondial antidopage, les Standards internationaux et les modèles de bonnes pratiques. Le Code et les Standards internationaux (niveaux 1 et 2) sont obligatoires pour les signataires du Code.

Niveau 1: Le Code mondial antidopage

Le Code mondial antidopage est le document harmonisant les règles liées au dopage dans tous les sports et dans tous les pays. Le Code offre un cadre aux politiques, règles et règlements antidopage des organisations sportives et des autorités publiques.

Dans le domaine du contrôle du dopage, le Code établit des règles et des principes pour les organisations antidopage (OAD). Ces règles n'éliminent pas et ne remplacent pas les règles antidopage détaillées des OAD, mais de nombreuses provisions établissent des principes directeurs obligatoires.

Les domaines couverts spécifiquement par le Code comprennent: la définition du dopage; ce qui constitue une violation des règles antidopage; la preuve du dopage; la Liste des interdictions; les contrôles; l'analyse des échantillons; la gestion des résultats; les sanctions; les appels; la confidentialité; le rapport; et le délai de prescription.

Le Code précise également l'importance de l'éducation. Il établit que le principe de base sous-tendant les programmes d'éducation est de préserver l'esprit sportif et de dissuader les sportifs de faire usage de substances et de méthodes interdites. Les organisations antidopage sont appelées à mettre en place des programmes sensibilisant les sportifs à la Liste des interdictions, aux conséquences du dopage pour la santé, aux procédures de contrôle du dopage, et aux droits et responsabilités des sportifs conformément au Code.

La recherche, scientifique et sociologique, est également présentée comme un élément clé du développement et de la mise en place de programmes efficaces de contrôle et d'éducation antidopage.

La clarification des rôles et responsabilités des partenaires contribue à une bonne coordination et harmonisation. Le Code est entré en vigueur le 1er janvier 2004.

Niveau 2: Standards internationaux

Les Standards internationaux amènent une harmonisation entre les organisations antidopage responsables de parties techniques et opérationnelles spécifiques des programmes antidopage. Les quatre Standards internationaux - qui concernent la Liste des substances et méthodes interdites, les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT), le contrôle et les laboratoires - ont fait l'objet d'un vaste processus de consultation parmi les partenaires de l'AMA.

La Liste des substances et méthodes interdites

Depuis 2004, conformément au Code mondial antidopage, l'AMA est responsable de la préparation et de la publication de la Liste annuelle des interdictions. La Liste est une pierre angulaire du Code et un élément clé de l'harmonisation, identifiant les substances et méthodes interdites en et hors compétition, ainsi que dans certains sports.

Autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT)

Les sportifs, comme tout le monde, peuvent tomber malades ou présenter des conditions qui exigent l'usage de certains médicaments. S'il se trouve qu'une substance à laquelle un sportif doit avoir recours pour traiter sa condition est inscrite sur la Liste des interdictions, une AUT peut lui permettre de prendre le médicament nécessaire. Le Standard international pour les AUT contribue à harmoniser les procédures suivies pour accorder une autorisation d'usage.

Contrôle

Les Standards internationaux de contrôle harmonisent les procédures de contrôle, avec pour objectif de préserver l'identité et l'intégrité des échantillons, depuis le moment de la notification du sportif jusqu'au transport des échantillons au laboratoire pour l'analyse.

Laboratoires

Le Standard international pour les laboratoires vise à assurer la production par les laboratoires de résultats d'analyse valides et de données ayant valeur de preuve, ainsi que l'harmonisation des modalités d'obtention et de rendu des résultats pour l'ensemble des laboratoires accrédités.

Niveau 3: Modèles de bonnes pratiques

L'AMA offre des modèles de bonnes pratiques à ses partenaires pour faciliter la mise en place du Code mondial antidopage dans leurs propres règles et règlements. Les règles modèles et les lignes directrices, qui composent les modèles de bonnes pratiques, offrent des solutions sur mesure dans différents domaines de l'antidopage.

A: Règles modèles

Deux ensembles de règles modèles ont été développés, l'un pour les Fédérations internationales (FI) et l'autre pour les organisations nationales antidopage (ONAD). Préparées en collaboration avec les partenaires, les règles modèles offrent une grande flexibilité dans leur utilisation par les diverses organisations.

Par exemple, les articles obligatoires du Code mondial antidopage et qui «doivent être adoptés sans changement significatif» sont soulignés dans le texte. Chaque FI ou ONAD peut incorporer à sa discrétion les dispositions non obligatoires dans ses règles et règlements. Ces dispositions peuvent être incorporées dans leur totalité ou en partie, et peuvent être amendées ou reformulées afin de répondre aux besoins de chaque organisation. Par ailleurs, les règles modèles proposent parfois des alternatives.

B: Lignes directrices

L'AMA publie aussi des lignes directrices consacrées au contrôle du dopage. Celles-ci sont basées sur le Code mondial antidopage et préparées en collaboration avec les partenaires. Non obligatoires, elles sont destinées à faciliter les activités des partenaires dans des domaines comprenant la gestion des résultats, les contrôles hors compétition, les informations sur la localisation des sportifs, et le prélèvement d'échantillons d'urine et de sang.

En outre, en collaboration avec l'AMA, l'Entente antidopage internationale (IADA) a développé des lignes directrices pour les organisations antidopage ayant déjà obtenu une certification ISO ou désirant être certifiées ISO.

Les lignes directrices, disponibles sur le site Internet de l'AMA (www.wada-ama.org), sont sujettes à des mises à jour et à des révisions. L'AMA encourage les commentaires sur leur contenu et recommande aux partenaires de consulter son site Internet pour consulter les versions les plus récentes.

C: Formulaires

L'AMA a également produit de la documentation de contrôle du dopage, offrant aux partenaires des outils clé en main qu'ils peuvent utiliser dans leurs procédures de contrôle du dopage. Ceci comprend notamment des formulaires de contrôle du dopage, de chaîne de sécurité et d'informations sur la localisation des sportifs, ainsi que les instructions qui s'y rapportent.

Les trois niveaux du Programme mondial antidopage

Pour télécharger ces documents et en savoir davantage sur l'harmonisation de la lutte contre le dopage, visitez le site Internet de l'AMA: www.wada-ama.org

Niveau 1: Le Code mondial antidopage



CODE MONDIAL ANTIDOPAGE

Niveau 2: Standards internationaux



LISTE DES SUBSTANCES ET METHODES INTERDITES



AUTORISATIONS D'USAGE À DES FINS THÉRAPEUTIQUES



CONTRÔLE



LABORATOIRES

Niveau 3: Modèles de bonnes pratiques

A: Règles modèles



RÈGLES MODÈLES:
ORGANISATIONS NATIONALES
ANTIDOPAGE

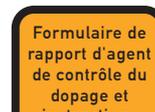
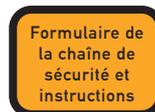


RÈGLES MODÈLES:
FÉDÉRATIONS INTERNATIONALES

B: Lignes directrices



C: Formulaires



en place du Code. Le Code trace le contour du Programme mondial antidopage, clarifiant les responsabilités des divers partenaires et amenant une harmonisation là où les règles et les politiques variaient entre les différents sports et pays. L'harmonisation se fait par l'adhésion des partenaires au Programme mondial antidopage, qui consiste en trois niveaux: le Code, les Standards internationaux et les modèles de bonnes pratiques (voir le tableau page 6).

Aujourd'hui, plus de 575 organisations sportives ont signé le Code, y compris toutes les Fédérations internationales de sports olympiques, le Comité international olympique, le Comité international paralympique, tous les comités nationaux olympiques et paralympiques. La liste des signataires va bien au-delà des sports au programme olympique et inclut désormais plusieurs ligues professionnelles et de nombreux

sports internationaux tels que le cricket, le football australien, le rugby, le football gaélique et le kickboxing, illustrant le large soutien international aux principes du Code. Les organisations antidopage et sportives qui adoptent le Code s'engagent à s'assurer que leurs propres règles et règlements respectent les articles obligatoires et les autres principes du Code.

Pour les gouvernements, l'harmonisation est en voie de

L'HARMONISATION JURIDIQUE: LE CODE

Organisation à la base du développement du Code mondial antidopage, l'AMA a aussi pour mission d'en surveiller le respect par les organisations l'ayant mis en place. L'Agence peut ainsi rapporter les cas de non-respect du Code à ses partenaires ayant juridiction pour imposer des sanctions, notamment le Comité international olympique (CIO) et le Comité international paralympique (CIP), dont les Chartes ont été amendées en 2003 pour stipuler que l'adoption du Code est obligatoire. Désormais, seuls les sports ayant adopté et mis en place le Code peuvent être inclus ou rester dans le programme des Jeux olympiques et paralympiques.

L'AMA rapportera également au CIO et au CIP les cas de non-respect du Code par des gouvernements avant le délai fixé au premier jour des Jeux olympiques d'hiver de Turin, en février 2006. Si un pays ne ratifie pas la Convention internationale contre le dopage dans le sport, le CIO et d'autres organisations sportives pourront prendre les mesures qui leur paraissent appropriées dans cette situation.

Mais ce travail d'harmonisation sur le plan juridique passe aussi par une activité quotidienne en matière de contrôle des sanctions. L'AMA surveille attentivement les cas de dopage intervenus sous la juridiction d'organisations appliquant le Code. Et, si la sanction finale prise par un signataire ne lui apparaît pas respecter les principes du Code, l'Agence possède un droit d'appel devant le Tribunal arbitral du sport (TAS), qui prendra une décision finale.

réalisation par le biais d'une Convention internationale.

De nombreux gouvernements ne peuvent pas être liés juridiquement par un document non gouvernemental tel que le Code. Les gouvernements ont donc rédigé en 2003 la Déclaration de Copenhague, un document politique signalant leur adhésion aux principes du Code. La deuxième étape de cette harmonisation, la Convention internationale contre le dopage dans le sport, a été préparée sous l'égide

de l'UNESCO. Ce document permet désormais aux gouvernements d'aligner leurs législations nationales avec le Code et d'harmoniser ainsi les législations publiques et sportives dans le cadre de la lutte contre le dopage dans le sport (voir l'article sur la Convention page 10).

Le Code, la Déclaration de Copenhague et le Convention sont les instruments principaux que le monde du sport et les gouvernements utilisent pour

harmoniser les règles, politiques et activités antidopage. Mais ces outils sont complétés et soutenus par de nombreux autres programmes importants développés par l'AMA et ses partenaires. Dans ces pages, des programmes prioritaires de l'AMA tels que la recherche scientifique et le développement antidopage sont mis en évidence. Ils illustrent les progrès réalisés dans l'harmonisation des efforts pour lutter contre le dopage et promouvoir le sport propre. 

L'HARMONISATION PAR LE DÉVELOPPEMENT

L'AMA a lancé en 2004 un programme de développement antidopage dans la droite ligne de son travail d'harmonisation. L'objectif de ce programme est de contribuer au développement de programmes antidopage par des pays et des organisations situés dans des régions du monde où il n'existe pas de programmes de contrôle du dopage établis ou développés, en établissant des organisations régionales antidopage.

Cette approche vise à augmenter les capacités de contrôle dans le monde et à promouvoir les contrôles et la sensibilisation au dopage, en regroupant et en rationalisant l'utilisation de ressources limitées dans certaines régions du monde. Il s'agit de s'assurer que les sportifs soient sujets aux mêmes protocoles et procédures antidopage dans le monde, quels que soient leur sport, leur nationalité et le pays dans lequel ils se trouvent.

L'AMA a dans ce cadre un rôle d'initiatrice et de coordinatrice. « En créant des partenariats entre diverses organisations concernées des régions, nous pouvons former des agents de contrôle du dopage et mettre en place divers types de programmes antidopage », explique Rob Koehler, le responsable du programme à l'AMA.

En 2004, l'AMA a ainsi collaboré avec les Agences antidopage australienne et néo-zélandaise, les Comités nationaux olympiques d'Océanie et l'International Rugby Board pour développer et mettre en place un programme pilote en Océanie. Une première organisation régionale antidopage est désormais établie à Suva (Fidji).

En se basant sur l'expérience ainsi acquise, et grâce au soutien financier de partenaires tels que le Secrétariat du Commonwealth, l'AMA a lancé des projets similaires en Afrique (Zone V – avec le soutien de l'Agence antidopage sud-africaine et de l'Association internationale des fédérations d'athlétisme), dans les Caraïbes, en Amérique centrale et dans les États du Golfe. Un projet du même type existe pour fédérer les ressources des petites Fédérations sportives internationales. En outre, de nouvelles organisations régionales antidopage devraient voir le jour en 2006 dans d'autres régions du monde (Afrique anglophone Zone 6, Amérique du Sud, Asie centrale, Asie du sud ouest, Afrique de l'ouest francophone).

L'objectif est qu'un total de plus de 70 pays soient réunis dans dix organisations régionales antidopage à la fin de l'année 2006.



Standards et Harmonisation

Le département Standards et Harmonisation de l'AMA est responsable de l'adoption et de la mise en place du Code mondial antidopage, ainsi que de la surveillance de son respect. Le département est également chargé de développer des Standards internationaux et des lignes directrices liés au processus de contrôle du dopage. Ses membres gèrent et coordonnent en outre un programme de contrôles hors compétition ciblé et indépendant.

A des fins de transparence et d'harmonisation, l'équipe Standards et Harmonisation supervise la gestion des résultats de contrôle dans le monde. Le département facilite également la création d'organisations régionales antidopage et la mise en place de programmes antidopage dans le monde. ■



① **Rune Andersen**, *Directeur, Standards et Harmonisation*

- Norvégien
- Responsabilité générale du Département Standards et Harmonisation, incluant le programme de contrôle du dopage, la banque centrale d'informations et le Code mondial antidopage.

⑤ **Janie Soublière**, *Responsable, gestion des résultats et juridique*

- Canadienne
- Gère les résultats du programme de contrôles hors compétition. Responsable de la coordination avec le Département juridique pour la supervision des règles et des sanctions.

② **Rob Koehler**, *Directeur adjoint, politique de contrôle du dopage et développement*

- Canadien
- Responsable principal du programme de développement antidopage. Gère aussi des symposiums antidopage, et apporte son assistance dans le cadre du Code, des règles modèles, d'ADAMS et du programme de contrôles.

⑥ **Natalie Grenier**, *Coordonnatrice de projets*

- Canadienne
- Dans le programme de contrôles, gère la coordination pour la IBT (bobsleigh et tobogganing), la FIE (escrime), la FIG (gymnastique), la FIL (luge), la FILA (lutte), la FISA (aviron), l'ICF (canoë), l'IJF (judo), l'ISU (patinage) et l'ITU (triathlon).

③ **Karen Parr**, *Responsable, analyse*

- Britannique
- Gère le programme de contrôles hors compétition de l'AMA, y compris les accords, la planification et la distribution des contrôles, et le contrôle de qualité. Dans le programme de contrôles, gère la coordination pour l'IPC (Comité international paralympique), l'UCI (cyclisme), la WCF (curling), l'AIBA (boxe) et les Fédérations reconnues. Ses autres projets comprennent ADAMS et le développement de lignes directrices liées au Code.

⑦ **Ying Cui**, *Coordonnatrice de projets*

- Chinoise
- Dans le programme de contrôles, gère la coordination pour la FINA (natation), l'IWF (haltérophilie) la FIS (ski), l'IBU (biathlon), la FITA (tir à l'arc), la FIBA (basket-ball), l'ISSF (tir), l'ITTF (tennis de table), la FIH (hockey), l'ISF (softball) et l'IBF (badminton).

④ **Tom May**, *Responsable, contrôle du dopage et développement*

- Canadien
- Travaille pour le programme de développement antidopage. Dans le programme de contrôles, gère la coordination pour l'IAAF (athlétisme), l'UIPM (pentathlon moderne), l'IBAF (baseball), l'IIHF (hockey sur glace), l'ITF (tennis), l'IHF (handball), la WTF (taekwondo) et la FEI (sports équestres).

⑧ **Marilyn Malenfant**, *Assistante exécutive*

- Canadienne
- Assistante exécutive du directeur. Supervise les acceptations du Code. Assiste les autres membres du Département sur le plan administratif et dans leurs programmes.



Les délégués à la session d'octobre de la Conférence générale de l'UNESCO (ci-dessus) ont adopté la Convention.

Une Convention historique: comment les gouvernements harmoniseront leurs législations avec les règles antidopage globales

Après le 5 mars 2003 (approbation du Code mondial antidopage lors de la Conférence mondiale sur le dopage) et le 1er janvier 2004 (entrée en vigueur du Code et des Standards internationaux), le 19 octobre 2005 aura marqué une étape fondamentale dans l'harmonisation de la lutte contre le dopage. Ce jour-là, à Paris, la Conférence générale de l'UNESCO a en effet adopté à l'unanimité la Convention internationale contre le dopage dans le sport.

Jusqu'alors, de nombreux gouvernements ne pouvaient pas être liés juridiquement par un document non gouvernemental tel que le Code mondial antidopage. Les gouvernements ont donc préparé, conformément au Code et avec l'assistance de l'AMA, cette première Convention universelle contre le dopage sous l'égide de l'UNESCO, l'organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Ce texte fournit désormais aux gouvernements un cadre légal pour l'harmonisation internationale des efforts dans la lutte contre le dopage. «L'adoption de la Convention par l'UNESCO est un signal fort montrant l'engagement des gouvernements dans la lutte contre le dopage dans le sport», s'est félicité le directeur général de l'AMA, David Howman. «La préparation d'un traité international en tout juste deux ans a été un record du monde, et nous nous réjouissons de son entrée en vigueur.»

L'adoption de cette Convention représente une étape importante. Elle illustre avec force le partenariat entre le Mouvement sportif et les gouvernements au sein de l'AMA, et formalise l'engagement des gouvernements dans des domaines de la lutte antidopage où le monde du sport ne peut agir. Les États peuvent par exemple limiter la disponibilité de substances et méthodes dopantes, prendre des mesures contre le trafic de substances, ou interrompre leur soutien financier aux sportifs ou aux membres de leur entourage coupables de violations des règles antidopage.

Cependant, l'adoption de la Convention ne constitue qu'une étape. La Convention entrera en vigueur 30 jours après sa ratification par au moins 30 pays, et le délai fixé dans le Code pour l'entrée en vigueur du traité est le premier jour des Jeux olympiques de Turin en février 2006. «Les gouvernements ont franchi une étape importante», a rappelé le président de l'AMA, Richard Pound. «Mais il s'agit également d'un carrefour. La Convention ne signifie rien si elle n'est pas ratifiée par 30 pays. Si les gouvernements ne la ratifient pas à temps, cela sera considéré comme un immense échec de leur part.»

A ce jour, 182 pays ont signé la Déclaration de Copenhague contre le dopage dans le sport, le document politique signalant leur intention de mettre en place le Code en ratifiant la Convention. Les prochaines semaines seront cruciales. ■

USADA & USOC lancent une campagne antidopage avant les Jeux de Turin 2006

Par Nirva Milord, Directrice de la communication et des affaires publiques d'USADA

Dans un effort pour promouvoir l'engagement en faveur du sport propre au sein du Mouvement olympique des États-Unis, l'Agence antidopage américaine (USADA) et le Comité olympique des États-Unis (USOC) ont lancé en octobre 2005 une nouvelle campagne antidopage mettant en scène dix membres de l'équipe olympique et paralympique américaine 2006.

La campagne «Célébrer les valeurs du franc jeu» inclut une série d'annonces promouvant le franc jeu, le respect et l'intégrité dans le sport à la télévision, à la radio et dans des cinémas.

Les annonces télévisées mettent en scène Apolo Anton Ohno (patinage de vitesse courte piste, Seattle); Vonetta Flowers (bobsleigh, Birmingham); Mark Grimmette (luge, Muskegon); Manny Guerra (hockey en traîneau,

Minneapolis); Jennifer Rodriguez (patinage de vitesse, Miami); et trois membres de l'équipe féminine de hockey sur glace, Angela Ruggiero (Harper Woods), Jenny Potter (Eagan) et Julie Chu (Fairfield). Pour la première fois dans son histoire, USADA a enregistré deux de ces annonces – celles de Manny Guerra et Jennifer Rodriguez—en anglais et en espagnol.



Des extraits des annonces. La campagne "Célébrer les valeurs du franc jeu" inclut une série d'annonces promouvant le franc jeu, le respect et l'intégrité dans le sport à la télévision, à la radio et dans des cinémas. Pour la première fois, USADA a enregistré deux de ces annonces en anglais et en espagnol.

La patineuse artistique Michelle Kwan (Manhattan Beach) et le skieur acrobatique Jeremy Bloom (Loveland), de même que Apolo Ohno, Vonetta Flowers et Jennifer Rodriguez, ont participé aux annonces qui seront diffusées dans des cinémas de Denver, Los Angeles, New York City et Dallas pendant 28 semaines à compter de novembre.

«Ma participation à cette campagne me donne la possibilité de promouvoir les valeurs que, selon moi, la plupart des sportifs américains partagent», explique le double médaillé olympique Ohno. «Je veux que les jeunes comprennent combien il est

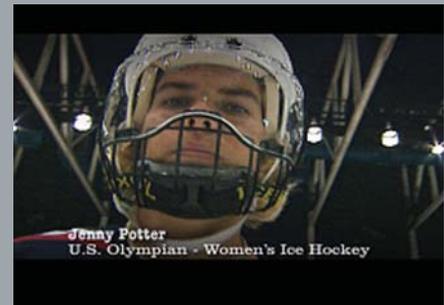
important de respecter son sport et de concourir avec intégrité.»

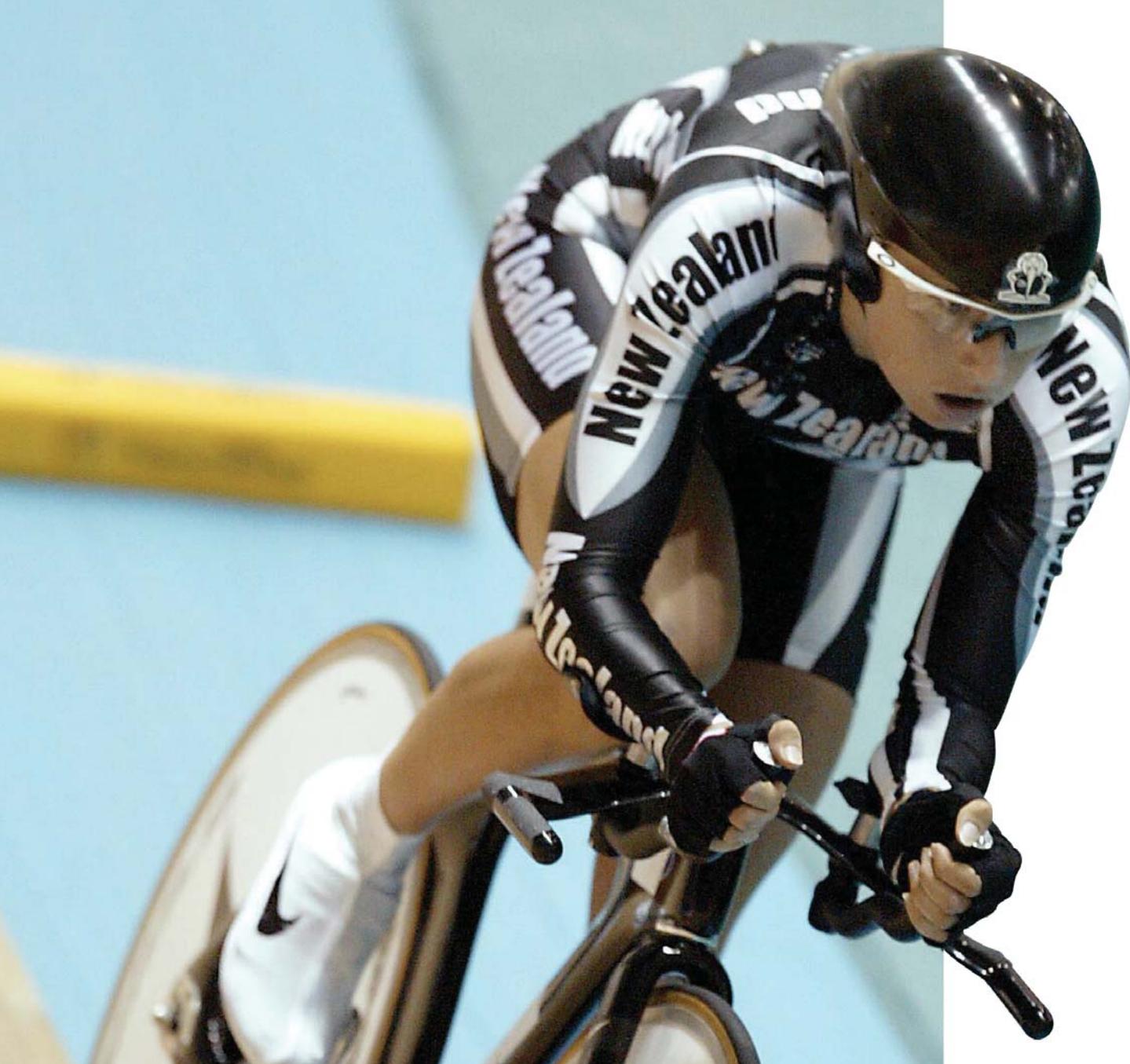
USADA a l'habitude de collaborer avec les sportifs des États-Unis dans le cadre de ses efforts de sensibilisation. Avant les Jeux olympiques d'Athènes, l'Agence avait déjà lancé une série d'annonces antidopage mettant en scène des membres de l'équipe olympique américaine.

Pour voir les annonces de la campagne «Célébrer les valeurs du franc jeu», visitez le site Internet d'USADA à l'adresse: www.usantidoping.org. 



USADA est responsable du contrôle des sportifs du Mouvement olympique et paralympique des États-Unis, et du processus de gestion des résultats. USADA s'engage aussi à préserver l'intégrité du sport par des initiatives dans le domaine de la recherche et par des programmes éducatifs.





Une cycliste sans limites

Descendante d'une famille de champions cyclistes, la championne olympique néo-zélandaise veut tirer parti de son rôle de membre du Comité des sportifs de l'AMA pour faire entendre sa voix contre le dopage.

Ne pas se fixer de limites a toujours été le mot d'ordre de Sarah Ulmer, médaillée d'or olympique et membre du Comité des sportifs de l'AMA. Pour réussir, un cycliste sur piste a besoin d'explosivité, de vitesse et d'une détermination farouche. En remportant l'or aux Jeux olympiques d'Athènes en 2004, et en établissant un record du monde à cette occasion, Sarah a réussi la plus éclatante des démonstrations de ces qualités. Elle a aussi, mine de rien, apporté à la Nouvelle-Zélande sa première médaille d'or en cyclisme.

«Rien n'est plus satisfaisant que ce genre de succès dans un sport où tout se mesure au chronomètre, où vous passez des années à essayer de grappiller des centièmes de seconde», dit-elle. «Aucun mot ne peut décrire ce que j'ai ressenti. Ce qui est sûr, c'est que cela a été le plus grand moment de ma carrière.»

Née dans une famille de cyclistes en Nouvelle-Zélande – un pays d'à peine plus de 4 millions d'habitants -, Sarah n'a pas commencé le cyclisme avant l'âge de 16 ans. Son père a été membre de l'équipe nationale, et son grand-père, qui a participé aux Jeux de l'Empire, a été responsable de l'équipe olympique néo-zélandaise en 1956.

Sarah, elle, a toujours été une sportive naturelle, touche-à-tout et intéressée par de nombreux sports. Après avoir choisi le cyclisme, son potentiel et son amour de la compétition l'ont rapidement menée en équipe nationale. Aujourd'hui, à 29 ans, elle partage son temps entre l'Europe, où elle s'entraîne la plupart du temps, et son pays, qu'elle décrit comme l'une des principales raisons de ses succès.

«La Nouvelle-Zélande est un pays formidable. Être aussi éloigné du reste du monde vous aide à rester concentré sur votre programme et sur vos performances, sans être stressé par votre compétition. L'autre point positif, c'est que, grâce aux saisons inversées et à mes voyages entre l'Europe et mon pays, je n'ai pas vu l'hiver depuis treize ans.»

Sensibilisée aux dangers du dopage dès son plus jeune âge, Sarah a toujours

été active dans la promotion du sport sans dopage. Elle œuvre notamment comme ambassadrice de l'Agence antidopage néo-zélandaise, et rencontre dans ce cadre des groupes de jeunes sportifs pour des discussions sur le sujet.

«Je pense que les sportifs doivent jouer un rôle plus visible et se faire entendre davantage dans la promotion du sport propre. Nous devons dire haut et fort que nous ne tolérons pas le dopage et les tricheurs. Il est important que nous, les sportifs actuels, sensibilisions les jeunes à cette problématique. Nous entendons très souvent les autorités, les organismes sportifs, les organisations de contrôle du dopage, l'AMA, les médecins, les médias s'exprimer à propos du dopage, mais rarement les sportifs. Les athlètes propres devraient s'exprimer davantage. Si nous pouvons toucher les tricheurs potentiels avant qu'ils ne se dopent, changer leur état d'esprit pour que la triche ne devienne pas pour eux une option,

général sera un jour 100% propre. Il existera toujours des gens qui chercheront à violer les règles et les lois dans tous les aspects de la vie, et le sport est un domaine de la société. Mais on peut réduire le dopage à un minimum. En tant que sportifs, nous voulons juste savoir que nous concourons sur un terrain de jeu égal.»

Aujourd'hui, Sarah continue de relever de nouveaux défis. Toujours passionnée par son sport, elle a changé de discipline et est passée de la piste à la route. Cette décision, peu fréquente chez les cyclistes, vise à lui donner un nouvel enthousiasme dans son entraînement quotidien.

«Je voulais me fixer de nouveaux défis et voir quelque chose d'autre. C'est rafraîchissant. J'espère maintenant



Le grand-père de Sarah.

Je pense que les sportifs doivent jouer un rôle plus visible et se faire entendre davantage dans la promotion du sport propre. Il est important que nous, les sportifs actuels, sensibilisions les jeunes à cette problématique.

alors ce sera un pas important dans la bonne direction.»

Sarah Ulmer n'a jamais hésité à exprimer ses idées sur le dopage. «Je pense que la perception négative qui règne autour du cyclisme est justifiée, si l'on se réfère au nombre de contrôles positifs enregistrés. C'est un gros problème dans notre sport. Mais le pire, c'est que les performances réalisées sans dopage dans le cyclisme font aussi l'objet de soupçons. Ces suspicions sont fausses.»

Sarah estime qu'il est peut-être idéaliste de penser que le sport en

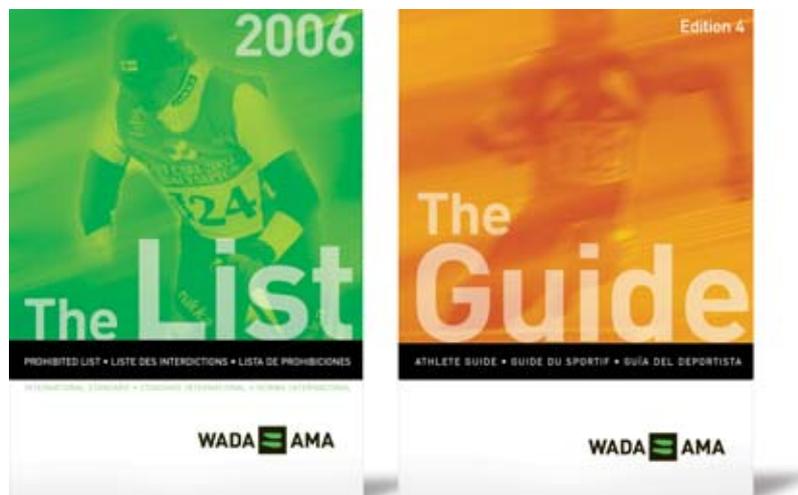
pouvoir me qualifier pour les Jeux du Commonwealth, qui se dérouleront à Melbourne l'an prochain, puis continuer de m'entraîner pour les championnats du monde.»

La championne olympique pense aussi à l'avenir. Elle est en train de lancer sa propre marque de vélo. Une décision qui lui permettra de développer sa société tout en restant proche du sport qu'elle aime. «La vie d'un sportif est faite d'extrêmes, dit-elle: des bas extrêmes, mais aussi des hauts extrêmes. C'est une vie excitante. Une vie extraordinaire.» ■

Liste 2006 et nouveau Guide

Le Comité exécutif de l'AMA a approuvé lors de sa réunion de septembre la Liste 2006 des substances et méthodes interdites. Cette Liste, qui ne comprend que des changements mineurs après les modifications importantes intervenues en 2004 et 2005, entrera en vigueur le 1er janvier 2006. Elle est disponible sur le site Internet de l'AMA (www.wada-ama.org).

Une brochure contenant la Liste en français, anglais et espagnol, ainsi qu'un nouveau Guide du sportif (quatrième édition) dans les mêmes langues, sont désormais disponibles.



Deux nouveaux directeurs pour les bureaux régionaux



Jean-Pierre Moser (en haut) dirigera le bureau régional de Lausanne, alors que Diego Torres Villegas (en bas) sera basé à Montevideo.



Le directeur du bureau régional européen de l'AMA, Tom Dielen, a quitté l'Agence fin septembre pour rejoindre la Fédération internationale de tir à l'arc (FITA) en tant que secrétaire général. Tom Dielen a joué un rôle clé dans la préparation et la mise en place du Code mondial antidopage, ainsi que dans les relations quotidiennes de l'AMA avec le Mouvement sportif. Casey Wade, le directeur de l'éducation de l'Agence, a également quitté l'Agence en novembre pour des raisons personnelles. Casey, qui a été l'un des premiers employés de l'AMA, a lui aussi joué un rôle clé dans la mise en place de nombreux programmes de l'AMA, dans le domaine de l'éducation et dans d'autres secteurs tels que celui des Observateurs indépendants. L'AMA les remercie chaleureusement pour leur magnifique travail et leur souhaite bonne chance pour l'avenir.

Pour remplacer Tom Dielen à la tête du bureau de Lausanne (Suisse), l'AMA souhaite la bienvenue à Jean-Pierre Moser. Jean-Pierre Moser, qui vient de Suisse, a travaillé durant les neuf dernières années à la Fédération internationale de motocyclisme (FIM), où il occupe actuellement le poste de directeur financier. Il prendra ses fonctions à l'AMA au début 2006 et assumera, comme Tom Dielen, le rôle de directeur du bureau de Lausanne et de directeur pour les Fédérations internationales.

L'AMA a également engagé un directeur pour son bureau régional d'Amérique latine situé à Montevideo (Uruguay), en la personne de Diego Torres Villegas. Diego Torres Villegas a travaillé pendant plusieurs années comme responsable du Bureau des affaires internationales de l'Institut des Sports de Colombie. Il a rejoint l'AMA en novembre.

Somme record pour des projets de recherche scientifique

Le Comité exécutif de l'AMA a engagé une somme record de 6,5 millions US\$ dans des projets de recherche scientifique 2005, lors de sa réunion du 20 septembre. Soixante projets de recherche provenant des cinq continents ont été reçus par l'Agence

cette année et examinés. Au total, l'AMA a engagé environ 21 millions US\$ dans la recherche scientifique depuis 2001.

L'AMA s'est également engagée à verser 100,000 US\$ à des projets de

recherche sociale et comportementale, afin d'étudier les motivations pouvant expliquer le dopage.



LES ÉVÉNEMENTS SUIVANTS SONT PLANIFIÉS. POUR DES MISES À JOUR, VEUILLEZ CONSULTER LE SITE INTERNET DE L'AMA (WWW.WADA-AMA.ORG)

SYMPOSIUM SUR LE DOPAGE GÉNÉTIQUE

L'AMA, en collaboration avec les autorités suédoises, co-organise une deuxième conférence d'experts sur le thème «Amélioration génétique de la performance sportive». Cette conférence donnera la possibilité aux scientifiques et aux éthiciens les plus réputés dans le domaine de mesurer les progrès réalisés depuis la réunion de Banbury en 2002 et de discuter des tendances futures en matière de prévention et de détection du dopage génétique. 4–5 décembre 2005. Stockholm (Suède).

SYMPOSIUM SUR L'ÉDUCATION

Le programme de symposiums de l'AMA sur l'éducation vise à donner des informations essentielles et actualisées aux sportifs, aux entraîneurs et à l'entourage des sportifs pour qu'ils puissent mettre en place des programmes d'éducation et de sensibilisation dans leur région. 26–28 mai 2006, Grèce.

SYMPOSIUM ANTIDOPAGE POUR LES FI/ONAD

Ce symposium annuel réunit les Fédérations internationales et les organisations nationales antidopage pour discuter de questions liées à l'antidopage et à la coordination. 30–31 mars 2006. Lausanne (Suisse).

PROGRAMME DE SENSIBILISATION DES SPORTIFS

Le programme de sensibilisation des sportifs de l'AMA vise à sensibiliser les sportifs aux dangers du dopage et à leur donner des informations en allant à leur rencontre.

Décembre 2005	Jeux de la Francophonie	Niamey, Niger
Février 2006	Jeux olympiques	Turin, Italie
Mars 2006	Jeux paralympiques	Turin, Italie
Mars 2006	Jeux du Commonwealth	Melbourne, Australie

PROGRAMME DES OBSERVATEURS INDÉPENDANTS

Le programme des Observateurs Indépendants (OI) contribue à renforcer la confiance des sportifs et du public lors de grandes manifestations en surveillant au hasard les programmes de contrôle du dopage et de gestion des résultats et en rédigeant un rapport, d'une manière neutre et sans parti pris.

Février 2006	Jeux olympiques	Turin, Italie
Mars 2006	Jeux paralympiques	Turin, Italie
Mars 2006	Jeux du Commonwealth	Melbourne, Australie

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ANTIDOPAGE

Dans le cadre de ce programme, l'AMA travaille avec des partenaires pour faciliter la mise en place d'organisations régionales antidopage (ORAD) dans diverses régions du monde. Les réunions suivantes de divers groupes de projet liés aux ORAD sont prévues.

Février 2006	ORAD d'Amérique centrale—Réunion de l'équipe de projet impliquant 8 pays , Panama City, Panama
Février 2006	ORAD des Caraïbes—Réunion de l'équipe de projet, réunion du Conseil et formation d'agents de contrôle du dopage de 11 pays, Grenade
Mars 2006	ORAD des États du Golfe—Réunion de l'équipe de projet impliquant 6 pays
Avril 2006	ORAD d'Amérique centrale—Réunion de l'équipe de projet et formation d'agents de contrôle du dopage impliquant 11 pays, Bogota, Colombie
Avril 2006	ORAD d'Afrique Zone V—Réunion du Conseil impliquant 6 pays
Mai 2006 (à confirmer)	ORAD d'Amérique du sud—Réunion de l'équipe de projet impliquant 8 pays
Juin 2006 (à confirmer)	ORAD d'Asie centrale—Réunion de l'équipe de projet impliquant 5 pays
Juillet 2006 (à confirmer)	ORAD d'Asie du sud-est—Réunion de l'équipe de projet impliquant 8 pays
Sept. 2006 (à confirmer)	ORAD d'Afrique de l'ouest—Réunion de l'équipe de projet impliquant 9 pays